

## Conseil municipal du 4 février 2025

### Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Si je suis la coutume, je n'aurais plus le droit de vous dire « Bonne année », mais je me permets quand même, pour celles et ceux que je n'ai pas encore vus, de vous souhaiter une belle année 2025.

Vous l'avez dit, Mme la Présidente, beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de se retrouver à l'enterrement de Pierre RONGET.

Je voulais juste dire, au nom du Conseil administratif, tout le respect et l'admiration que nous avons et que nous avons toujours pour Pierre RONGET. Nos pensées sont évidemment avec la famille.

#### 1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de septembre 2024. Pour mémoire, elles font état d'une population de 37'765 habitantes et habitants.

Quant au chômage<sup>1</sup>, la Commune comptait 907 chômeur-euse-s à fin décembre 2024 contre 888 à fin novembre 2024, soit une augmentation de 19 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 418 contre 441 à fin novembre 2024, soit une diminution de 23 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'325 à fin décembre 2024 contre 1'329 à fin novembre 2024, soit une diminution de 4 personnes.

#### 2 Désignation de la co-direction du Centre Concorde espace culture

C'est dans cette salle du Conseil municipal que la fodac et la Ville de Vernier ont annoncé le 15 janvier dernier à la presse le nom de deux co-directeurs appelés à diriger le Centre Concorde espace culture. Il s'agit de Mme Eve-Anouk JEBEJIAN et M. Frédéric STEINBRÜCHEL. Fins connaisseurs du tissu culturel genevois, Mme JEBEJIAN œuvre au Service culturel de la Ville de Genève, alors que M. STEINBRÜCHEL est Secrétaire général de l'Orchestre de chambre de Genève. Les deux candidats ont été choisis à l'issue d'un processus rigoureux de sélection comprenant des personnalités reconnues dans le domaine et des experts internationaux. Ils vont progressivement prendre leurs fonctions dans ce premier trimestre afin de préparer l'ouverture du Centre à la fin de l'été 2026. C'est un cap évidemment important qui est ainsi pris dans ce qui sera un élément phare de la culture verniolane sur lequel nous aurons prochainement l'occasion de revenir.

#### 3 Chantier de l'avenue de Châtelaine

Les usagers de l'avenue de Châtelaine, route cantonale, sont fortement impactés par le chantier en cours de SIG, qui porte sur l'extension du réseau de chauffage à distance. C'est ainsi par exemple que, compte tenu des difficultés de circulation, les TPG n'injectent que le 50% de leurs véhicules (lignes 6 et 19) à certains horaires. Le Conseil administratif s'est plaint de cette situation auprès des TPG. L'information auprès de la Commune et des riverains n'a été que très insatisfaisante par défaut d'anticipation. Un correctif devrait intervenir dans les toutes prochaines semaines. Ce malheureux exemple va par ailleurs déboucher sur un travail avec l'ensemble des partenaires concernés de façon à corriger ces problèmes.

#### 4 Feuille de route pour les mobilités

La Ville de Vernier a signé la première feuille de route des mobilités avec le Département des mobilités et de la santé du Canton. Construite autour de cinq objectifs, dont la limitation des nuisances pour les habitantes et habitants et l'amélioration des conditions de circulation pour les transports professionnels, cet instrument, qui doit permettre de mieux coordonner les efforts

---

<sup>1</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

techniques et politiques en la matière, repose sur 17 engagements au rang desquels figurent un développement de l'offre ferroviaire, et à plus long terme la construction de la halte ferroviaire de Châtelaine

## 5 Bilan de législature

Le Conseil administratif a placé au cœur de son programme de législature une volonté de transparence sur les actions menées. Il se devait donc de rendre compte, à travers un bilan de législature, après un bilan de mi-législature, de l'avancée des 19 projets initiaux auxquels sont venus s'ajouter 5 projets contenus dans le programme. Ce coup d'œil dans le rétroviseur permet de mesurer l'ampleur des crises traversées dans cette législature, qui a commencé dans les bouleversements engendrés par le Covid. Dans ce monde qui a profondément changé, le Conseil administratif a su tracer, à l'échelle de notre communauté, un chemin dont nous sommes fiers.

Les membres de votre Conseil sont les seuls destinataires à recevoir ce document sous format papier, qui est simultanément disponible sur le site internet de la Ville de Vernier.

## 6 Inauguration de la filiale de la Poste à ARCenter

Le Conseil administratif était représenté lors de l'inauguration de la filiale de la Poste à ARCenter. Alors que la Poste a annoncé la fermeture de nombreuses filiales à travers la Suisse, nous sommes ravis que nos communiens puisse disposer d'un accès élargi aux prestations dans des locaux agréables.

Par ailleurs, nous poursuivons nos discussions avec la Poste en vue de reprendre le bâtiment sis à la rue du Village dans la perspective d'y abriter diverses activités publiques destinée à la population. Ces échanges sont positifs et nous avons bon espoir de pouvoir vous revenir prochainement avec un planning et un programme plus affiné.

## 7 ActuVernier des délais stricts mais décalés

Les délais rédactionnels représentent souvent un obstacle complexe. La production d'un journal est toutefois soumise à des contraintes strictes de production. Le comité de rédaction, sensible aux difficultés remontées par les partis qui doivent souvent réunir au dernier moment les forces nécessaires pour rédiger leur page (soit dit en passant, un cas unique dans les publications des journaux communaux), a proposé au Conseil administratif de fixer le délai pour ces auteurs au lundi matin 08h00. Il s'agit d'un délai strict auquel aucune dérogation ne pourra être apportée. À bon entendeur !

## 8 Intégration de la compagnie 51 au sein du Groupement SIS

Par courrier du 12 décembre 2024, le Groupement SIS a indiqué que les communes souhaitant intégrer le groupement SIS au 1<sup>er</sup> janvier 2026 devaient manifester leur intérêt au 28 février 2025.

Une analyse des conditions d'intégration permet de comprendre que ce processus revêt des avantages considérables au rang desquels on se limitera à en citer quatre. Le dispositif de secours se trouve amélioré pour la population. Pour les sapeurs-pompiers volontaires, c'est l'occasion de développer leurs compétences et d'accéder à des formations pointues qui ne seraient pas possibles en dehors du groupement SIS. Dans le même temps, la Compagnie pourra, comme aujourd'hui, avec les mêmes prérogatives, continuer de déployer ses activités sur le territoire communal. Enfin, du point de vue financier, particulièrement pour votre Conseil, c'est à terme une économie de près de CHF 300'000.00 par année qui peut être réalisée.

Ce dispositif a été présenté au Commandant, puis à l'État-major de la Compagnie 51 ainsi qu'aux sapeur-pompiers volontaires lors d'une séance. Les réactions ont été positives et il a pu être répondu de manière satisfaisante, avec l'aide du Commandant du SIS, aux préoccupations et questions posées.

Dans sa séance du jour, le Conseil administratif a dès lors pris la décision d'aller de l'avant et de manifester dans les délais impartis sa volonté de voir la Compagnie 51 intégrer le groupement SIS.

La commission de la sécurité du 12 février prochain sera consacrée, si son futur Président le veut bien, à cette thématique, ce qui permettra aux commissaires de comprendre les tenants et aboutissants de cette intégration et de poser toutes les questions pertinentes, notamment au Commandant-adjoint de la Compagnie 51.

9 Un dernier point : Procès-verbal approuvé

Votre Conseil a adopté en début de séance le procès-verbal de sa séance du 17 décembre 2024, qui retranscrit en p. 44 le mot allemand « Heil » et l'indication que cette parole a été accompagnée d'un bras tendu. Le Conseil administratif est atterré que de tels faits aient pu avoir lieu dans cette enceinte.

S'il n'a pas de compétences dans la gestion de votre assemblée, pas davantage que dans le prononcé de sanctions, il entend respecter les obligations découlant de l'art. 33 de la Loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP).

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications.